

Zeitschrift: Traverse : Zeitschrift für Geschichte = Revue d'histoire
Herausgeber: [s.n.]
Band: 15 (2008)
Heft: 3

Artikel: Bologne, et après? : Essai d'histoire immédiate des réformes universitaires récentes
Autor: Longchamp, Olivier / Steiner, Yves
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-99720>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bologne, et après?

Essai d'histoire immédiate des réformes universitaires récentes

Olivier Longchamp et Yves Steiner

Le 19 juin 1999, 28 ministres européens de l'éducation et un secrétaire d'Etat, le Suisse Charles Kleiber, signent la Déclaration de Bologne, point de départ d'une vaste réforme de l'enseignement supérieur en Europe. Objectif: adopter «un système de diplômes facilement lisibles et comparables [...] afin de favoriser l'intégration des citoyens européens sur le marché du travail».¹ Cette déclaration introduit aussi deux cursus universitaires, un *bachelor* (BA), de trois ans minimum, et un *master* (MA). Elle inaugure encore un système de crédits validant les enseignements, met en place des processus comparables d'évaluation de la qualité de ceux-ci, et encourage la mobilité des enseignants et étudiants.

Ainsi s'amorcent de profondes réformes des hautes écoles européennes.² Si l'ampleur et l'effet de ces changements restent difficiles à évaluer, il est toutefois possible d'en identifier des lignes de force. Imposés d'en haut et de l'extérieur, ils visent, ainsi qu'en témoigne l'extrait cité en incipit, à créer un marché intégré du salariat qualifié à l'échelle du continent.

Curieusement, alors que la Déclaration de Bologne et ses effets ont suscité de longs débats entre universitaires, rares sont les travaux scientifiques qui en font le bilan, le cas suisse confirmant la règle.³ Cet article voudrait contribuer à combler cette lacune, en esquissant une histoire immédiate de l'application de «Bologne» en Suisse et en replaçant celle-ci dans le contexte des modifications du paysage de la formation depuis le début des années 1990.

Cet essai montre, entre autres, la large place donnée aux objectifs patronaux dans les réformes de hautes écoles en Suisse. Celle-ci se manifeste par l'apparition d'un sabir propre à l'économie d'entreprise et au management dans la terminologie du Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER), l'instance fédérale de conduite des réformes de Bologne («mise en réseaux», «concurrence», «management par objectifs», «modularisation», «enveloppe budgétaire», «efficience», ...). Le profil des responsables du SER est toujours moins académique, davantage managérial. Après un biologiste, auteur de centaines d'écrits scientifiques (Heinrich Ursprung), sa direction a été confiée, en

1997, à un haut fonctionnaire cantonal, architecte de formation et adepte du *New Public Management* (Charles Kleiber), puis dès 2008, à un juriste, ex-commandant de police et député cantonal, cheville ouvrière de la création de l'Université de la Suisse italienne (USI), la haute école de demain selon les milieux patronaux (Mauro Dell'Ambrogio).

Certes, les dynamiques qui ont mené à la réforme de Bologne ne sauraient être réduites à une échelle nationale. Comme nous allons le faire dans les lignes qui suivent, il est cependant instructif de se pencher sur le contexte helvétique, étant entendu que les processus que nous allons mettre en évidence dans ce cas trouvent leurs équivalents ailleurs.

De la crise aux réformes

Commençons cette mise en perspective par un examen des moyens financiers engagés par les collectivités publiques dans la formation universitaire et la recherche sur le long terme. Démocratisation des études oblige, ceux-ci croissent de façon soutenue au cours des années 1960 et jusqu'au milieu des années 1970. Les dépenses des collectivités publiques pour les hautes écoles font plus que doubler en francs constants entre 1966 et 1973, passant de 1376 millions à 3574 millions en francs constants de 2006, ou de 0,6 à 1,1 pour cent du produit intérieur brut (PIB). Dès 1974, cette croissance cesse.⁴ Quel que soit l'indicateur considéré, les moyens investis dans les hautes écoles helvétiques stagnent ou régressent entre 1974 et 1998.

En 1998, les moyens des établissements universitaires sont identiques à ce qu'ils étaient en 1973. En francs constants de 2006, ces dépenses sont de 3937 millions en 1998 et de 3574 millions en 1973. En pourcent du PIB, ils sont même inférieurs (0,9 pour cent). Les coupes budgétaires des années 1990 expliquent cette décroissance des moyens pour les établissements universitaires qui passent, en francs constants de 2006, de 4 milliards en 1992, à moins de 3,8 milliards en 1995. Par rapport à l'ensemble des dépenses des collectivités publiques, celles pour l'enseignement universitaire régressent de 9 pour cent entre 1980 et 1998. En clair, l'argent alloué à la formation universitaire et la recherche est resté modeste au cours des années 1980 et 1990. Il diminue même au début des années 1990.

Deuxième élément à souligner, cette chute des dépenses publiques à la formation supérieure est en décalage flagrant avec le nombre d'étudiants débutant un cursus universitaire. De 61'000 en 1980, le nombre d'étudiants dans les Hautes écoles universitaires (HEU) grimpe de 49 pour cent, pour atteindre 91000 en 1996,⁵ une hausse surtout sensible dans les sciences humaines et

sociales. Conséquence de cette évolution en ciseaux, les moyens relatifs par étudiant diminuent de façon rapide.⁶

Faire mieux avec moins

Au cours des années 1990, des acteurs universitaires s'émeuvent de la situation. L'Académie suisse des sciences humaines qui représente des disciplines où les taux d'encadrement se sont notoirement dégradés lance, en 1991, une «offensive»⁷ pour obtenir une hausse des crédits à la recherche et à l'enseignement universitaires en sciences sociales. L'UNES, l'association faîtière des étudiants suisses, demande plusieurs fois une hausse des crédits à la formation.⁸

L'érosion des moyens publics des HEU, soit les universités et les Ecoles polytechniques fédérales (EPF) de Lausanne et de Zurich, est un fait reconnu au-delà des cercles universitaires. Dans son Message (MCF) sur la promotion de la science de 1994, le Conseil fédéral note que la situation de la recherche et de la formation est «encore bonne», mais que «le niveau atteint est plutôt le fruit d'investissements antérieurs et doit beaucoup à l'avance que la Suisse avait prise précédemment», qu'«une série d'indices suggèrent que notre pays est en train de céder du terrain et que sa performance en matière de recherche et de technologie se dégrade» au point d'être «préoccupante». Les dépenses fédérales pour la science, continue le MCF, «n'ont connu qu'un développement fort modeste au cours des dix-huit dernières années».⁹ Même constat en 1998. Selon l'exécutif, «le nombre des étudiants a augmenté de 22% tandis que le personnel universitaire augmentait de 9% seulement entre 1980 et 1995».¹⁰ Le Conseil fédéral juge «critiques»¹¹ les taux d'encadrement en sciences sociales et humaines notamment. Constat identique dans la recherche: le MCF relève que «les moyens disponibles pour la recherche fondamentale libre stagnent depuis des années déjà, alors que les demandes de soutien ont augmenté de près d'un quart depuis 1993», et qu'en conséquence, «de nombreux projets excellents doivent être refusés».¹²

En dépit de ces constats, les moyens alloués aux HEU et à la recherche durant les années 1990 restent tributaires d'une politique d'austérité rigoureuse, menée aux échelons fédéral et cantonal.¹³ Comme d'autres études le montrent,¹⁴ un tournant néolibéral s'amorce en Suisse. Milieux patronaux et partis bourgeois requièrent une dérégulation, une libéralisation des services publics et une redéfinition restrictive de la sphère économique de l'Etat. Deux «Livres blancs»,¹⁵ publiés par les couches dominantes du patronat, dictent l'agenda de ces réformes. A la faveur – ou du moins en dépit – de la crise économique qui touche alors la Suisse, il s'agit de compresser les dépenses publiques, de diminuer la charge fiscale et de réduire les tâches de l'Etat.

Les HEU ne sont pas épargnées. En 1992, le Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie (USCI, economiesuisse depuis 2000), écrit que

«la politique de l'Etat en matière de recherche et de formation [...] ne peut et ne doit pas être tenue en dehors de la lutte pour l'obtention d'une part des moyens financiers limités».¹⁶ Rationalisation et réallocations de ressources doivent donc suppléer à la hausse des moyens alloués aux HEU. L'USCI ajoute: «[...] il y a toujours, dans ce domaine aussi, des possibilités d'économie et de rationalisation.»¹⁷

Faire mieux avec moins, voilà un discours que le Conseil fédéral reprend à son compte. Constatant l'urgence de nouveaux investissements, il propose – sans craindre la contradiction! – une «stabilisation de l'allocation des ressources» dans les «grands domaines de la politique de la science», état des finances fédérales oblige,¹⁸ le crédit pour l'encouragement de la recherche entre 1996 à 1999 est cependant «inférieur à celui qui [...] avait été demandé pour la période 1992 à 1995».¹⁹

Le discours patronal selon lequel réallocation des ressources et hausse de la productivité remédieront à la détérioration des conditions d'études et de recherche est repris tel quel. Le MCF de 1994 souligne par exemple que «les nouveaux projets [de recherche] ne pourront dorénavant être financés qu'aux dépens de projets moins urgents auxquels il faudra renoncer».²⁰ La conseillère fédérale socialiste Ruth Dreifuss, ministre de l'intérieur et tutelle du SER, reprend le même discours. Une fois le plafonnement «inévitables» des budgets à la formation tertiaire relevé, elle affirme que les HEU sont «condamnées à faire mieux avec moins».²¹ Mais bientôt un tournant s'amorce: il ne s'agit plus de rationaliser, mais de réformer le paysage des hautes écoles.

Réformer l'enseignement universitaire

En 1993, l'UNES interroge le professeur d'économie et conseiller national radical Peter Tschopp sur son université idéale. Sa réponse? Face à l'«enflement quantitatif» des HEU, leur «massification» et le «tout à l'université», il «n'y a tout bonnement plus suffisamment de moyens pour maintenir certaines filières». Il réclame alors des facultés «plus perméables aux besoins de l'économie».²² L'Union démocrate du centre (UDC), elle, veut une «réorientation fondamentale» des HEU faite de «restrictions d'accès», d'augmentation de la sélection et de réduction de la durée des études.²³ Ces déclarations suivent exactement l'agenda des réformes que le patronat désire pour les HEU.

Certes, le patronat tient à un fort niveau d'investissement dans la formation supérieure et de la recherche, qui est, selon lui, «une des tâches primordiales de l'Etat».²⁴ Pas de contestation non plus sur la nécessité de disposer de personnel qualifié et d'infrastructures de haute qualité pour soutenir la recherche et le développement des firmes suisses. La critique des HEU s'opère ailleurs.

128 Le patronat craint que l'octroi de moyens additionnels n'encourage la timide

démocratisation des études débutée dès les années 1970. De même, il estime dommageable une évolution des HEU conduisant à la formation de personnel qualifié dans des quantités ou des domaines sans rapport avec leurs besoins en main d'œuvre.

Le très select Conseil de *Finanz und Wirtschaft*, dans un numéro sur la formation, écrit que «chaque jeune homme [...] ne doit pas escalader l'échelle gymnasiale, ni achever une formation supérieure. L'engorgement des voies de formation supérieures et le développement d'un prolétariat académique n'ayant pas de débouchés professionnels adéquats représentent une évolution erronée, suffisamment manifeste dans des pays voisins comme la France ou l'Italie pour que la Suisse ne l'imité pas. [...] Une poursuite de la «gymnatisation» et de l'«académisation» du système de formation suisse n'est plus souhaitable.»²⁵ Et ce, en dépit du faible taux d'universitaires en comparaison internationale (17 pour cent en 2005, contre 26 pour cent pour la moyenne des pays de l'OCDE).²⁶ Même son de cloche au Vorort, qui relève qu'une «interprétation erronée de l'égalité des chances a privé le processus de sélection de sa nécessaire efficacité. Nous devons avoir le courage de nous opposer à cette évolution et de favoriser par tous les moyens la formation d'une élite, même si cela peut paraître non démocratique.»²⁷ Son vœu: «raccourcir la formation première pour développer davantage le perfectionnement ultérieur»,²⁸ une mesure pour diminuer le coût global des études en limitant leur longueur, mais aussi casser la logique des études soi-disant gratuites – un salarié étant autant à même de les payer qu'un jeune sans activité rémunérée –, et rapprocher les études des objectifs de formation utiles aux entreprises.

Autre desiderata patronal: renforcer l'attrait de la formation duale (ou «apprentissage»), parce que celle-ci est centrale pour les PME à qui elle fournit une main d'œuvre à moindre coût. Selon le Vorort, le maintien de la formation duale est contradictoire avec l'extension de la démocratisation des études: «[...] il existe actuellement un malaise du fait que la formation professionnelle tend à se dévaloriser face à la formation universitaire [...]. L'égalité des chances ne doit pas signifier que tout le monde ou presque aille à l'université.»²⁹

L'austérité entretenue par le patronat dans les années 1990, offre à ce dernier une opportunité de réformer la formation supérieure selon ses intérêts. Le Vorort le reconnaît: dans la formation, «la rareté des moyens financiers facilite souvent l'application de réformes structurelles qu'on ne se donnerait guère la peine d'entamer dans le cas contraire».³⁰

Dans ce contexte, le patronat cherche à obtenir une concentration des moyens de la recherche sur les secteurs à retombée économique rapide. Il reste sceptique à l'égard d'une hausse des moyens pour les sciences humaines et sociales, réputées trop éloignées de ses intérêts et proteste contre une légère hausse du budget alloué à la recherche dans ce domaine, relevant qu'au «vu

[d]es perspectives de l'économie nationale suisse [...] il est incompréhensible que la planification suisse pluriannuelle envisage de réduire le domaine des sciences exactes et naturelles, de la médecine et des sciences de l'ingénieur au profit des sciences sociales».³¹

Faire de l'université un marché... pour y faire son marché

Pour le patronat, il faut donc introduire la logique marchande dans le système des HEU. La concurrence doit y dicter l'obtention des moyens financiers. Des moyens dont l'attribution doit dépendre de l'offre de prestations des HEU. Le Vorort veut «le passage d'un système de financement de la formation basé sur l'utilisation (*Aufwand*) à un système basé sur les prestations, ce qui signifie qu'à l'avenir les subventions de base [de la Confédération aux HEU] doivent être davantage dépendantes des effectifs d'étudiants, des durées moyennes d'études, et de façon complémentaire, des prestations de recherches».³² Il demande de «déterminer de façon plus importante les contenus de l'enseignement en fonction des besoins d'une économie nationale compétitive du point de vue international, et afin d'accroître la collaboration entre l'économie et les hautes écoles».³³

Plaquer la logique du marché aux HEU, passe aussi, selon le patronat, par la hausse des taxes d'études. François L'Eplattenier, membre de la direction de Ciba-Geigy, qui préside, dès 1989, la Commission Science et Recherche du Vorort, écrit qu'«une augmentation importante des coûts payés par les étudiants serait un début de réforme possible».³⁴ Le second *Livre blanc* renchérit: «Dans le cadre d'un système des hautes écoles basé sur la logique du marché, les étudiants et leurs parents devraient fondamentalement assumer sans limite le prix des études.»³⁵

Pour le patronat, la mise en concurrence des HEU, soit le fait de leur allouer des ressources en fonction de leur prétendue efficacité et la hausse des taxes se complètent pour soumettre la formation à la loi du marché. Si les études coûtent, elles deviennent un investissement conséquent et les étudiants y consentent si leur formation se traduit ultérieurement par un salaire élevé. En outre, des études chères encouragent leur brièveté. Bref, la logique marchande est un bon moyen de raccourcir les études, de décourager des parcours qui satisferaient d'autres besoins que ceux immédiatement profitables aux entreprises et, de minimiser le coût de la formation et de la recherche pour les firmes. Ainsi, le fardeau pécuniaire de la formation passe de la collectivité à l'individu.

Le passage des mots à la loi prend pourtant du temps. Le patronat juge ainsi «décevante»³⁶ la refonte de la Loi sur les EPF³⁷ (1991). Mais l'espoir renaît avec une étape «fondamentale»,³⁸ selon le Conseil fédéral: la nouvelle Loi sur les HES, en 1995, celles-ci étant vues comme des pourvoyeuses de «prestations au

profit des PME». ³⁹ De son côté, le Vorort se réjouit d'une Loi qui fait des HES un débouché à la formation duale. ⁴⁰

Jusqu'ici, les universités sont pourtant épargnées, la structure fédérale de l'enseignement supérieur formant un obstacle à leur réforme rapide et homogène. Logiquement, le patronat réclame une direction centralisée des HEU. Le Vorort veut une révision des «processus de décision et de planification dans la politique de la science pour définir plus clairement et énergiquement le cadre politique et financier de la communauté scientifique». Et ajoute que «la structure des organes de la politique de la science devrait être simplifiée et dépolitisée». ⁴¹ Fin des années 1990, le patronat passe à l'offensive, le processus de réforme des HEU entre dans sa phase cruciale.

La Loi sur l'aide aux Universités (LAU): crise et réforme

Mai 1997, le Conseil fédéral nomme Charles Kleiber à la tête du SER. Pour la presse, c'est l'arrivée d'un inconnu à Berne, hors du sérail universitaire et maîtrisant peu l'allemand, ⁴² et surtout le résultat d'un *deal* entre les départements fédéraux de l'Intérieur, dirigé par Ruth Dreifuss, et celui de l'Economie du radical Jean-Pascal Delamuraz. Parmi les autres prétendants (François L'Eplattenier ou Peter Tschopp), ⁴³ la socialiste Yvette Jaggi est écartée par le patronat qui juge l'ancienne syndique de Lausanne «trop rouge». ⁴⁴ De son côté, Delamuraz échoue à placer Andreas Steiner, un ex-ingénieur de Sulzer, devenu directeur et membre du conseil d'administration d'ABB.

La nomination de Charles Kleiber consacre un tournant managérial dans la politique des HEU. Né en 1942 à Moutier, ce dernier étudie l'architecture à l'EPFL, exerce comme indépendant puis entre au service de l'Etat de Vaud. Il dirige le Service de la santé publique, puis, dès 1993 les Hospices cantonaux. En parallèle, il écrit, en 1990, une thèse en économie de la santé inspirée par le *New Public Management*. ⁴⁵ Défenseur de la fusion hospitalière entre Vaud et Genève, il imagine le plan d'austérité «Orchidée I» pour les hôpitaux vaudois (78 millions d'économies, 500 emplois supprimés).

Avec Kleiber, le discours évoquant la crise des HEU s'intensifie. Début 1998, il parle de «mort lente de la Suisse sur la scène scientifique» et de «la disparition progressive de notre appareil de production». ⁴⁶ Il ajoute: «[Les] performances [des HEU] diminuent; l'essoufflement s'affirme comme une réalité que vient aggraver un étrange sentiment d'impuissance [...]. Nous vivons sur notre héritage, et le blocage menace alors que la concurrence devient plus vive.» ⁴⁷ A ses côtés, d'autres acteurs – Ruth Dreifuss, Ernst Buschor, le Directeur de l'instruction publique zurichoise, le directeur romand d'Avenir Suisse Xavier Comtesse, le président de la Conférence des EPF François Waldvogel, ou le conseiller national radical Johannes Randegger, proche des pharmas – relaient ce discours de crise. Dans

ce groupe qui se présente volontiers comme un «lobby pour doper la recherche suisse»,⁴⁸ un dernier homme apparaît au mois de mars 2000: le médecin Patrick Aebischer. Placé à la tête de l'EPFL, il est proche de Kleiber,⁴⁹ et illustre, selon ce dernier, l'université de demain, capable, grâce au renforcement des liens entre industriels et chercheurs et au transfert de technologie, d'arrimer le monde du savoir à celui de l'entreprise.⁵⁰

L'étape essentielle des réformes universitaires est la modification de la Loi sur l'aide aux universités (LAU), annoncée par le MCF du 25 novembre 1998. Cette loi régit, entre autres, l'attribution des subventions fédérales aux HEU. Le projet de révision insiste sur l'encouragement à «la compétition entre les HEU» et la création de «centres de compétences».⁵¹ Il s'agit de regrouper les formations et d'éliminer les filières jugées trop onéreuses. L'article 15 du projet prévoit ainsi d'attribuer les subventions aux universités selon leurs prestations, jugées sur des critères précis (nombre d'étudiants, prestations de recherche et fonds de tiers obtenus, proportion d'étudiants étrangers), et non plus selon leurs dépenses. Le projet offre aussi à la Confédération la compétence de conclure des accords internationaux de coopération et de mobilité, ainsi que de participation à des programmes de recherche (article 22). La Conférence universitaire suisse (CUS) dispose du droit d'édicter des dispositions contraignantes pour la durée des études, la reconnaissance des diplômes et l'évaluation de l'enseignement (articles 6–7). Le Parlement accepte ce projet, sans modifier les points ci-dessus et la LAU révisée entre en force le 1er avril 2000.⁵² Sa forme est celle d'un arrêté fédéral valable huit ans, le temps de réviser la Constitution. Voilà donc le SER en possession d'une loi pour forcer les HEU à se réformer.

Dans les cantons, les législations universitaires sont révisées, selon la philosophie fédérale. Genève, où la Loi sur l'Université (1994) étend les pouvoirs du rectorat, instaure un conseil académique faisant une large place à l'économie.⁵³ A Bâle, la Loi sur l'université installe, en novembre 1995, le président de Holcim, Rolf Soiron, à la tête de l'*alma mater*. Après Berne en 1996, Zurich révisé en 1998 sa législation grâce à un chantre du *New Public Management*, le conseiller d'Etat Ernst Buschor,⁵⁴ et introduit un *numerus clausus* en médecine. En 2002, la nouvelle Loi sur l'université de Neuchâtel étend le pouvoir du rectorat, ce qui se traduit, en 2005, par la suppression des filières de grec et d'italien. En 2004, au tour du canton de Vaud, après un essai bloqué, en 1997, par trois semaines de grève estudiantine. En 2006, Genève révisé encore la Loi sur l'Université, après les travaux d'un groupe d'experts présidée par l'ancien magistrate Dreifuss, et où siègent notamment Barbara Haering, présidente de l'Institut de Hautes Etudes en Administration Publique (IDHEAP), et – une fois de plus – Rolf Soiron, président de Holcim, Lonza et Nobel Biocare. Cette réforme ouvre la voie à une hausse des taxes d'études. S'ajoute la création

de l'USI à Lugano en 1996, un modèle pour le patronat: ses taxes grimpent à 4000 francs par semestre pour les Suisses, le double pour les étrangers.⁵⁵ Bien souvent, ces réformes sont aussi l'occasion de renforcer la hiérarchie et la concurrence entre chercheurs, ce qui se traduit notamment par une péjoration des conditions de travail académiques, en particulier pour ceux qui se situent en bas de l'échelle hiérarchique, doctorants et assistants.

Autre signe tangible de la rapidité avec laquelle la nouvelle philosophie du SER pénètre les HEU, les universités de Genève et Lausanne et l'EPFL transfèrent des filières d'études d'une institution à l'autre. Conduit par Aebischer et Kleiber, ce projet nommé «Sciences, vie et société» (SVS) est vu comme un exemple de réorganisation que permet la nouvelle législation. Soutenu par des crédits importants, il transfère les sciences exactes de l'Université de Lausanne à l'EPFL, le soin à cette dernière de développer les sciences de la vie.⁵⁶

La signature de la Déclaration de Bologne en été 1999 s'inscrit dans cette dynamique de réforme des HEU. Au départ, elle passe inaperçue. Les mots de Kleiber sont éclairants: «Personne ne prend cette affaire très au sérieux: ce texte ne possède aucun effet juridique. Je signe.»⁵⁷ Un acte effectué sans débat parlementaire, ni base légale. En effet, le Conseil fédéral – donc, son Secrétaire d'Etat – reçoit la compétence de conclure des accords dans ce domaine en novembre 1999, soit cinq mois après la réunion de Bologne. En fait, la signature de la Déclaration de Bologne et la référence à un processus européen occultent bientôt les débats relatifs à la nouvelle LAU et font pression sur les universités pour appliquer les réformes. Tout va vite. Novembre 2001, la Conférence des Recteurs des Universités Suisses (CRUS) publie ses *Lignes directrices pour une application rapide de la déclaration de Bologne dans les Hautes écoles de Suisse*. En 2003, ces directives sont entérinées par Berne.⁵⁸

Aux yeux du patronat, ces réformes vont dans le sens souhaité. Elles rapprochent la formation de leurs besoins et y fait pénétrer une logique marchande. «Si les milieux économiques n'ont pas saisi tout de suite la véritable portée de Bologne, ils y ont vu dès le début une chance à exploiter en vue d'une rénovation structurelle et qualitative de la formation universitaire», se réjouit *economiesuisse*.⁵⁹ A l'inverse, la résistance face à ces projets est rare. A Bâle, un *Aktionsgruppe gegen Bologna* récolte 2000 signatures pour sortir de Bologne en 2002. A l'hiver 2002, les étudiants zurichois manifestent contre la hausse des taxes. Le 4 décembre 2003, quelques centaines d'étudiants manifestent devant la CUS au moment où celle-ci accepte les directives de Bologne.⁶⁰ Au Parlement, aucune intervention parlementaire ne remet en cause les changements en cours; au mieux un élu socialiste argovien (Hans Zbinden) interroge-t-il le Conseil fédéral sur ce qu'est Bologne et pourquoi des universités s'adaptent

plus vite que d'autres.⁶¹ De leur côté, les universités se battent – avec succès – pour éviter que les processus d'évaluation des cursus ne soient accomplis par le SER, sans pour autant remettre en cause fondamentalement les objectifs des réformes en cours. Dispersées, sans relais et tardives, ces résistances échouent, comme l'opposition hétéroclite et plus dangereuse qui se déploie dans le canton de Vaud contre le projet SVS, où un référendum lancé contre ce projet est rejeté le 21 juin 2001.

Si l'opposition à Bologne est impuissante, c'est aussi parce que le SER sait se concilier les bonnes grâces des milieux universitaires. Certes, la nouvelle LAU conditionne l'octroi de subventions fédérales aux réformes des HEU, mais pour faire passer la pilule, les moyens des HEU sont élevés. Le MCF pour 2004–2007 prévoit une hausse annuelle moyenne de 6 pour cent des crédits à la formation et à la recherche,⁶² du jamais vu depuis les années 1970. Le MCF insiste sur la situation alarmante des sciences humaines et sociales où la dynamique des réformes et leur orientation professionnalisante est perçue avec tiédeur. Il consent un effort pour améliorer les conditions d'études dans ces domaines, en haussant les subventions aux universités. Mais après la carotte, le bâton: cette aide est liée à l'adoption des réformes de Bologne. «La Confédération part du principe que l'augmentation des subventions de base servira principalement à améliorer les taux d'encadrement en sciences humaines et sociales et à mettre en œuvre la déclaration de Bologne», lit-on dans le MCF.⁶³ Comme réformes, citons la «modularisation» (p. 2108) des cursus, la «généralisation de l'examen de fin de première année» (p. 2216) ou le regroupement des «disciplines posant problèmes» parce que recensant trop ou pas assez d'étudiants, ou «trop onéreuses» (p. 2148). Le patronat soutient ces réformes. Economiesuisse relève que le MCF «répond largement aux exigences de l'économie»⁶⁴ et souscrit à la hausse des crédits: «Après une longue traversée du désert pendant laquelle d'autres pays industrialisés comparables aux nôtres ont accru leur dépense pour la formation et la recherche dans des proportions parfois sensibles» ces domaines doivent redevenir «l'une des tâches prioritaires de l'Etat».⁶⁵ Reste que la promesse du MCF de 2002 ne sera pas tenue. D'emblée, une part de la hausse de 6 pour cent l'an des crédits aux universités est «conditionnée à l'amélioration de la situation des finances fédérales».⁶⁶ Puis les plans d'allègements budgétaires 2003 et 2004 écornent les crédits: octroyés sur quatre ans, ils sont au final inférieurs de 6 pour cent aux montants des arrêtés fédéraux approuvés en 2003 (16'270 millions de francs au lieu de 17'354 millions de francs).⁶⁷

A l'inverse des années 1980 et 1990, les moyens des HEU augmentent néanmoins entre 1999 et 2004, quel que soit l'indicateur considéré.⁶⁸ Les dépenses des collectivités publiques en faveur des hautes écoles passent, en francs con-

stants de 2006, de 3,9 milliards en 1998 – une somme proche des 3,57 milliards où elles se situaient en 1973 – à 7,4 milliards en 2004. En clair, ces dépenses doublent presque, alors qu'elles stagnaient depuis le milieu des années 1970. En points du PIB, les sommes des collectivités publiques aux hautes écoles augmentent de façon notable, de 0,9 pour cent du PIB en 1998 à 1,6 pour cent en 2004. Du point de vue de leur poids dans les dépenses publiques, l'évolution est encore plus spectaculaire. Si celui-ci était, en 1998, 9 pour cent inférieur à 1980, il est 58 pour cent supérieur à cette valeur de référence en 2004. En clair, quel que soit l'indicateur, les dépenses publiques en faveur des hautes écoles augmentent de façon notable une fois les réformes lancées, soit à partir de 1999, ce qui prouve au passage la relativité du discours des années 1990, selon lequel une hausse des dépenses dans la formation était impossible. Cette hausse résulte d'abord de l'inclusion des HES dans la rubrique comptable des hautes écoles et de la croissance très importante des moyens alloués à celles-ci. Entre 2000 et 2006, les moyens alloués aux HES toutes collectivités publiques confondues augmentent en valeur constante de 139 pour cent, de 26 pour cent pour les EPF et de 15 pour cent pour les universités. En 2006, le poids des HES dans les dépenses des hautes écoles dépasse celui des EPF (2038 millions contre 1994; universités: 2881).⁶⁹ En clair, la hausse des moyens a été sélective: elle a été allouée aux hautes écoles offrant une formation professionnalisante ou technique, et les universités, où l'essentiel des sciences humaines et sociales se regroupent, n'ont que peu profité de cette manne. Restent ouvertes les questions de la répartition de cette hausse par étudiant et de la part de ces ressources qui a servi à financer l'implémentation et le coût administratif élevé de la réforme de Bologne

Le 21 mai 2006, 86 pour cent des citoyens approuvent les nouveaux articles constitutionnels sur la formation,⁷⁰ qui reprennent les directives de la LAU et confient à la Confédération le pilotage des HEU. Entre temps, les principaux artisans de cette nouvelle politique se sont retirés: la conseillère fédérale Dreifuss en décembre 2002 déjà. François Waldvogel quitte la présidence du Conseil des EPF en juin 2004. Son vice-président, l'ex-conseiller d'Etat zurichois Buschor s'en est retiré fin 2007, date à laquelle Kleiber quitte le SER. Une page se tourne et clôt – provisoirement? – la marche de réformes des HEU initiée à la fin des années 1990.

Un paysage universitaire à deux vitesses

Soulignons un dernier point. Un effort a été fait dans les sciences humaines et sociales entre 2004 et 2007. Mais il n'a été que temporaire et des indices laissent croire que le SER s'accommode désormais d'un paysage universitaire à deux vitesses où des «institutions de poids de renommée internationale»⁷¹ – les

EPF – bénéficient de davantage de moyens que les universités et les sciences humaines et sociales.⁷²

Ainsi, les moyens des universités restent inférieurs à ce qu'ils étaient en 1980. Par premier diplôme, le SER chiffre cette baisse à 28 pour cent en valeur réelle en 2005, une tendance qui devrait se poursuivre (1207). Les taux d'encadrement y sont bas: ils sont de 65 étudiants par professeur en 2004, de 61 en 2005 (1206) et même de 130 en sciences sociales (1171). L'écart de niveaux de prestations – donc de moyens! – entre universités d'une part, EPF et HES d'autre part est désormais accepté. Pire, ce n'est plus le manque des moyens alloués aux sciences humaines selon le nombre d'étudiants choisissant ces domaines d'études qui est à l'origine de la piteuse situation de la recherche et de la formation qui y règne. Au contraire, cette situation justifie une concentration des moyens sur les hautes écoles bénéficiant déjà de bons taux d'encadrement, puisque celles-ci offrent les meilleures prestations en matière de formation et d'enseignement. Ce tour de passe-passe générateur d'un monde universitaire à deux vitesses résulte des réformes du paysage des HEU au cours de la dernière décennie.

Bologne: un bilan

Les réformes dans les HEU brossées, quid de leurs effets? De ce point de vue, retraçons l'impact de l'adaptation des cursus, depuis la Déclaration de Bologne. En Suisse, celle-ci débute en 2000/01.⁷³ Les HEU inaugurent les filières *BA*, puis *MA* dès 2002. Les HES suivent avec le *BA*, puis le *MA* en 2008. A l'automne 2008, plus de 8000 étudiants obtiendront un *BA* des huit HES.⁷⁴ Selon la CRUS, la refonte des plans d'études HEU s'achèvera en 2010.⁷⁵ L'introduction des filières *BA-MA* dans les HES en hiver 2005 a fait bondir le nombre d'étudiants dans l'enseignement tertiaire sous régime Bologne. A cette date, 75 pour cent des étudiants des hautes écoles sont inscrits en *BA*, contre un peu plus d'un quart une année avant.⁷⁶ Suivant la vitesse de mise en place des réformes, la situation diffère entre HES et HEU. Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), formation continue exclue, 61 pour cent des étudiants des HEU et 72 pour cent des étudiants en HES sont, en 2007/08, dans un cursus Bologne. En 2010, plus aucun étudiant des HES ne sera immatriculé dans les anciennes filières, alors que dans les HEU, les anciens cursus perdureront quelques années.⁷⁷ En 2012, 200'000 étudiants devraient être dans les filières Bologne, une hausse de 13 pour cent par rapport à 2007.⁷⁸

Egalité des chances en berne

En moins d'une décennie, les HEU ont donc vécu – sur le papier – un bouleversement de leurs cursus. Dans les HES, cette transformation s'est déroulée en cinq ans. Soulignons ici l'écart entre un discours dominant sur l'incapacité des hautes écoles du pays à se «réinventer» et la rapidité avec laquelle celles-ci ont dû composer avec une nouvelle réalité. Depuis peu, la presse, d'abord de gauche,⁷⁹ se fait l'écho des critiques sur la mise en œuvre de Bologne, et la justesse de certaines a même été admise par Kleiber.⁸⁰

Ainsi qu'il le reconnaît, la démocratisation des études est en panne. Si les étudiants des HES viennent d'origines sociales plus variées, l'accès aux HEU est réservé aux rejetons des milieux favorisés. Alors qu'en 1973, un cinquième de leurs étudiants avaient des parents ayant cessé les études à la fin de l'école obligatoire, cette part est d'un sur dix en 2005.⁸¹ Jusqu'ici donc, les réformes de Bologne semblent ne pas avoir renforcé la démocratisation des études. A l'inverse, à lire les (rares) études sur la situation sociale des étudiants,⁸² on craint ici des effets collatéraux négatifs de Bologne. Plus de 70 pour cent des étudiants des hautes écoles (78 pour cent pour les HEU, 74 pour cent pour les HES) exercent une activité rémunérée et, pour un étudiant sur deux, ce travail est nécessaire pour vivre.⁸³ Or, en concentrant les heures de cours tant en niveau BA que MA, les réformes limitent le travail salarié à côté des études. Ainsi, la durée des études risque de se prolonger (*voir infra*) et le taux d'abandon chez les étudiants issus des couches sociales les moins riches pourrait tendre à s'élever. Jusqu'ici, l'OFS dit peu sur ces dimensions et se borne à souligner l'importance du système d'aides à la formation (bourses ou prêts).⁸⁴

Autre effet de Bologne, l'apparition d'une mentalité consumériste chez les étudiants. Ici, peu de chiffres étayent ce qui reste une hypothèse à vérifier. Pour révéler l'ampleur du problème, citons Pascal Griener, professeur à l'Institut d'histoire de l'art de l'Université de Neuchâtel, qui se qualifie de «chef de rayon à la Migros», et constate «le développement de cette mentalité de consommateur chez les étudiants avec une immense tristesse».⁸⁵ Bologne conduit, semble-t-il, à inculquer aux étudiants une sélection des cours via une logique coûts-bénéfices, induite par l'hyper-scolarisation des cursus et la nécessité de boucler ses études dans les délais.

Le SER se vante d'avoir atteint ses objectifs sur le point de la parité hommes-femmes: d'une part, les HEU ont une proportion équivalente d'étudiants des deux sexes et d'autre part, le nombre de femmes professeures a doublé depuis 2000 (15 pour cent, en 2006, contre 7 pour cent en 2000).⁸⁶ Ce constat mérite nuance. D'abord la parité chez les étudiants était presque atteinte avant la mise en œuvre de Bologne (46,5 pour cent de femmes en 2001 dans les effectifs HEU, contre 49,7 pour cent en 2007).⁸⁷ En outre, d'importantes différences

existent selon les HEU: on repère 35 pour cent de femmes dans le corps professoral de l'Université de Lucerne, contre 9 pour cent dans l'*alma mater* de Saint-Gall et les EPF.⁸⁸ Enfin, de grandes variations subsistent selon les disciplines, les femmes restent surreprésentées dans les sciences humaines et dans la santé,⁸⁹ en clair, surtout là où les conditions d'études et de recherche sont les moins bonnes.

Comparabilité, mobilité et employabilité: promesses non tenues

L'instauration des filières *BA-MA* ne signifie pas non plus que les objectifs de la Déclaration de Bologne ont été atteints. Sur le papier, ce processus devait instaurer la comparabilité des diplômes: un *BA* d'une HEU suisse équivalant au même titre décerné en Italie, en France ou ailleurs. Cette reconnaissance a ses limites, en particulier dès qu'un étudiant désire intégrer une filière *MA*.⁹⁰ Ainsi, par exemple, les universités anglaises conservent un système d'admissions sur dossier où l'examen des équivalences pose toujours problème aux candidats étrangers, sans parler des pré-requis que ces écoles imposent en termes pécuniaires.

La possibilité laissée aux étudiants de poursuivre leur formation dans une autre université, à l'étranger ou non, reste aussi en deçà des espoirs des promoteurs de Bologne.⁹¹ Il est vrai que la mobilité des étudiants évolue à la hausse et ce, de manière constante depuis le début des années 1990. Le nombre d'étudiants effectuant un semestre à l'étranger ou dans une autre HEU est passé, en valeurs absolue, de 353 par an en 1992, à 2080 en 2005.⁹² L'introduction de Bologne n'a ni accéléré, ni ralenti ce nomadisme étudiant. Et c'est toujours le réseau d'accords d'échanges bilatéraux et la participation de la Suisse à des programmes tel Erasmus-Socrates, qui restent déterminants dans la mobilité des étudiants.⁹³

Seuls 18 pour cent des diplômés suisses en 2004 ont séjourné dans une autre haute école suisse ou étrangère. Dans les HEU, on est à 24 pour cent, 11 pour cent dans les HES. La mobilité des étudiants varie selon les disciplines: 39 pour cent des étudiants en sciences humaines diplômés en 2004 ont visité une autre haute école, surtout à l'étranger (31 pour cent), une proportion de 15 pour cent dans les sciences techniques, agricoles et la sylviculture, de 11 pour cent dans les sciences de l'éducation.⁹⁴ Notons que le frein principal à la mobilité des étudiants reste le financement du séjour.⁹⁵ La situation sociale de l'étudiant est cruciale quant à sa mobilité. Ici, Bologne ne semble pas modifier la donne permettant à un étudiant des couches aisées d'avoir plus de chances de suivre des études supérieures hors de Suisse. En survalorisant de tels cursus, ces réformes leur offrent une aura institutionnelle européenne et forge ainsi les conditions de production/reproduction d'une élite cosmopolite.⁹⁶

Les promoteurs de Bologne appelaient de leur vœu la mise sur pied d'un *BA* comme titre universitaire professionnalisant. Kleiber et le patronat suisse⁹⁷ ont soutenu cela, contre les milieux universitaires qui arguaient que seul un *BA + MA* correspondait aux licences d'antan. Avant son départ, Kleiber critiquait ici la vision des HEU comme trop «proche de l'ancien système» et ajoutait préférer «les études courtes». ⁹⁸ Qu'en est-il du taux de passage *BA/MA*? Jusqu'ici, ce chiffre est élevé, mais en diminution. En 2004, le taux de passage direct du degré *BA* vers des études *MA* dans les HEU est de 85 pour cent, contre 79 pour cent en 2006.⁹⁹ L'OFS considère cette baisse relative avec prudence, l'introduction des réformes s'étant faite à un rythme variable selon les disciplines. En sciences économiques – où 86 pour cent des étudiants sont sous régime Bologne en 2006 –, il est de 65 pour cent.¹⁰⁰ Les plus hauts taux de passage se repèrent dans les sciences techniques, agricoles et la sylviculture (98 pour cent), la médecine (97 pour cent) et le droit (94 pour cent). En 2004, *economiesuisse* désirait voir ce taux avoisiner 40 pour cent.¹⁰¹ Pour l'instant, l'objectif visant à raccourcir les études grâce à Bologne n'est donc pas atteint.

Le *BA* «professionnalisant», enfin, devait limiter la durée des études à trois ans. Selon l'OFS, l'harmonisation du temps d'études entre HEU est variable, avec une moyenne suisse autour de quatre ans. Si l'on ajoute à ce degré *BA* un titre de *MA*, on trouve «grosso modo une durée moyenne de six ans pour obtenir l'équivalent de l'ancien diplôme, mais avec de grandes disparités de durée d'études entre les HEU et les domaines d'études». ¹⁰² Les sciences économiques sont encore un bon exemple. Ainsi, un étudiant ayant fait son cursus à Berne ou à Fribourg reste un semestre de plus sur les bancs de sa Faculté qu'à Lugano. Toujours en sciences économiques, la durée du cursus *BA + MA* en moyenne de toutes les HEU a augmenté par rapport à l'ancien diplôme. Il déborde d'un an l'objectif fixé à cinq ans par la CRUS. Bref, si l'on s'en tient aux objectifs des principaux acteurs des réformes des HEU, ce bilan paraît en décalage avec leurs objectifs proclamés.

Prochaine offensive patronale

Ce décalage entre intentions et objectifs atteints par les réformes durant la dernière décennie dans la formation tertiaire motive désormais les milieux patronaux à lancer une nouvelle offensive. Certes, *economiesuisse* réclame à plusieurs reprises une hausse des taxes d'études entre 1999 et 2006. La faîtière écrit en 2003 que des taxes «annuelles de 5000 francs rapporteraient quelque 600 millions de francs, soit environ 10 pour cent des dépenses totales annuelles consacrées aux hautes écoles, à la recherche et à l'innovation». ¹⁰³ Au printemps 2008, elle va plus loin. Le président de sa Commission Science et Recherche, Andreas Steiner, qui a quitté ABB pour devenir CEO de Belimo, déclare que

«Bologne justifie une différenciation des taxes d'études entre les filières BA et MA. Elles doivent être relevées, essentiellement pour les niveaux MA et doctorat [...] et être fixées individuellement en fonction des résultats». ¹⁰⁴ Le coût du MA, écrit-il, passerait de 0 à 10'000 francs par an, selon les résultats des étudiants aux examens. Ceci réduirait la durée des études et diminuerait la part d'étudiants en filières MA. Et donc éviterait ce «passage automatique du BA aux études débouchant sur un MA». ¹⁰⁵

Une telle hausse différenciée des taxes n'est pas invraisemblable: en 2002, après avoir relevé que celles-ci ne finançaient que 2 pour cent des dépenses des collectivités publiques dans les HEU (88 millions de francs), le Conseil fédéral note qu'«une augmentation significative [des taxes] n'est envisageable que dans la perspective de la mise en place d'un système performant de bourses et de prêts, ce qui est prévu, sur la base d'une modification constitutionnelle, à partir de 2008». ¹⁰⁶ Effectivement, ce domaine est à l'ordre du jour des travaux parlementaires à venir.

Avec un système de crédits, une mobilité accrue des enseignants et des étudiants, une nécessaire évaluation de la qualité des enseignements sur des bases comparables – mais lesquelles? – la Déclaration de Bologne a créé un puissant levier pour justifier la pénétration des logiques du marché dans la formation supérieure. Ces dispositions forgent des conditions idéales pour adapter les cursus aux besoins de l'économie, supprimer les enseignements déclarés non-rentables, hiérarchiser les HEU selon la rapidité d'insertion professionnelle de ses diplômés, ou leur rareté, concentrer les enseignants les plus renommés dans les HEU les mieux dotées en moyens financiers, où les «meilleures» formations deviennent chères. Avec le cas américain, les effets de l'irruption de telles logiques dans l'enseignement supérieur sont connues. ¹⁰⁷ La hiérarchisation des établissements, l'allocation inégale des ressources renforçant celle-ci et une sélection par les taxes à l'accès des institutions prestigieuses, celle-ci reproduisant en général l'ordre social existant, sont, sinon les suites, du moins les dangers sérieux d'un tel processus.

Notes

1 Voir <http://www.education.gouv.fr/realisations/education/superieur/bologne.htm>.

2 Tous les deux ans, les ministres de la formation des pays signataires de la Déclaration font le point sur le processus. Voir leur dernier communiqué: http://www.universite-franco-italienne.org/images/contenu/documents/docs_ref/londres_05-07.pdf.

3 Parmi les exceptions: Christophe Charle, Charles Soulie (éd.), *Les ravages de la «modernisation» universitaire en Europe*, Paris 2007. Franz Schultheis, Marta Roca I Escoda, Paul-Frantz Cousin (éd.), *Le cauchemar de Humboldt. Les réformes de l'enseignement supérieur européen*, Paris 2008. Cet ouvrage relève (p. 218, note 102) l'absence de travaux critiques

- sur le sens et les conséquences des réformes de Bologne. Bien qu'un des directeurs de cette publication y enseigne, la Suisse n'est pas étudiée dans la partie de cet ouvrage sur les cas nationaux. Une vaste production scientifique s'est développée en même temps que la réforme de Bologne. De nature opératoire, elle s'intéresse à l'implémentation des réformes, aux mécanismes d'évaluation ou encore à «l'assurance-qualité». Voir par exemple: Juan-Francisco Perellon, *La qualité dans l'enseignement supérieur: reconnaissance des filières d'études en Suisse et en Europe*, Lausanne 2003.
- 4 Ces chiffres et ceux qui suivent ont été calculés sur la base des sources suivantes:
PIB: OFS f-04.02.02 (www.bfs.admin.ch). Dépenses des collectivités publiques et dépenses des collectivités publiques consacrées à l'enseignement (après déduction des double-comptages): OFS A 41, aimablement mis à disposition des auteurs par Elisabeth Etter (AFF). Valeurs pour 2006: DFF (éd.), *Les finances publiques 2006. Confédération, cantons, communes*, Berne 2008. Les valeurs monétaires ont été calculées en francs constants de 2006 sur la base de l'indice des prix à la consommation (IPC). Source, jusqu'en 1995: Hansjörg Siegenthaler (éd.), *Statistique historique de la Suisse*, Zurich 1996, 504; 1996–2006: OFS f-05.02.01.
 - 5 OFS, 15.2.1.1.2.
 - 6 Hans Ulrich Jost, «Sozialwissenschaften als Staatswissenschaften?», in Claudia Honegger, Hans Ulrich Jost et al., *Konkurrierende Deutungen des Sozialen. Geschichts-, Sozial- und Wirtschaftswissenschaften im Spannungsfeld von Politik und Wissenschaft*, Zurich 2007, 158, arrive au même constat et donne des chiffres pour les années 1990.
 - 7 Jost (voir note 6), 161 sq., analyse l'échec de cette tentative.
 - 8 UNES, *Des réformes à la place du Numerus Clausus. Discutons de l'Université de demain*, Berne 1993, 23; UNES, *A qui profite l'université? Des pistes de réflexion par ses principaux acteurs*, Berne 1996, 3.
 - 9 «Message relatif à la promotion de la science durant la période allant de 1996 à 1999 (crédits alloués en vertu de la loi sur l'aide aux universités et de la loi sur la recherche) du 28. 11. 1994» [Message LAU 1994], *FF* (1995) I, 834 sq.
 - 10 «Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de la technologie pendant les années 2000 à 2003 (25. 11. 1998)» [Message FRT 1998], *FF* (1999) I, 271–443, ici 278.
 - 11 Message FRT 1998 (voir note 10), 278.
 - 12 *Ibid.*, 323.
 - 13 Rappelons que les universités dépendent de leur canton de domicile. En 2000, les subventions de base versées par la Confédération aux universités représentent 12,3% de leurs dépenses totales. Si on y inclut les prestations versées au titre de l'aide aux investissements, de l'aide à la recherche (notamment subventions liées à des projets FNS) etc., la Confédération assume 25% des charges des universités. OFS, *Finances des HEU*, Neuchâtel 2001, 10. Les EPF de Lausanne et Zurich dépendent de la Confédération.
 - 14 Sébastien Guex, *L'argent de l'Etat. Parcours des finances publiques au 20ème siècle*, Lausanne 1998, 129–133, 179–207; Alessandro Pelizzari, *Die Ökonomisierung des Politischen. New Public Management und der neoliberale Angriff auf die öffentlichen Dienste*, Konstanz 2001, 70–79, 96–155.
 - 15 Peter Moser et al., *Schweizerische Wirtschaftspolitik im internationalen Wettbewerb. Ein ordnungspolitisches Programm*, Zurich 1991; David De Pury, Heinz Hauser, Beat Schmid (éd.), *Mut zum Aufbruch. Eine wirtschaftspolitische Agenda für die Schweiz*, Zurich 1995.
 - 16 USCI, *Rapport annuel*, 1992, 78.
 - 17 *Ibid.*
 - 18 Message LAU 1994 (voir note 9), 852.
 - 19 *Ibid.*, 824.
 - 20 *Ibid.*, 853.

- 21 *Nouveau Quotidien*, 14. 2. 1994, cité in Alternative Solidaire (éd.), *Quand le marché fait école: La redéfinition néo-libérale du système de formation suisse: enjeux, conséquences et ripostes*, Lausanne 1996, 135.
- 22 Peter Tschopp, «A propos d'une université idéale», in UNES, *Des réformes* (voir note 8), 56.
- 23 UDC, «Un changement d'orientation est nécessaire», in UNES, *Des réformes* (voir note 8), 57.
- 24 SHIV, *Annuaire 1995 de politique économique*, 95.
- 25 *Finanz und Wirtschaft*, 20. 5. 1995, cité in Alternative Solidaire (voir note 21), 53.
- 26 Chiffres en 2005, diplômés Type A, soit HEU. Voir OCDE, *Regards sur l'éducation 2007*, Paris 2008, 41.
- 27 Compte rendu de l'assemblée des délégués de l'USCI (7. 9. 1990) ZH, oct. 1990, 17. Cité in Alternative Solidaire (voir note 21), 78.
- 28 SHIV, *Annuaire 1994 de politique économique*, 36.
- 29 *Ibid.*
- 30 USCI (voir note 16), 78.
- 31 SHIV (voir note 24), 96.
- 32 SHIV, *Annuaire 1998 de politique économique*, 96.
- 33 De Pury/Hauser/Schmid (voir note 15), 66.
- 34 Cité in Alternative Solidaire (voir note 21), 131.
- 35 De Pury/Hauser/Schmid (voir note 15), 66.
- 36 Perellon (voir note 3), 66.
- 37 *RO* (1993), 210 s.
- 38 Message FRT 1998 (voir note 10), 287.
- 39 *Ibid.*, 291.
- 40 USCI, *Rapport annuel 1993*, 81.
- 41 SHIV (voir note 24), 97.
- 42 *Tages-Anzeiger*, 15. 5. 1997.
- 43 *Le Nouveau Quotidien*, 7. 5. 1997.
- 44 *Ibid.*; *24 heures*, 15. 5. 1997.
- 45 Charles Kleiber, *Questions de soins: essai sur l'incitation économique à la performance dans les services de soins*, Lausanne 1992.
- 46 *24 heures*, 2. 2. 1998.
- 47 Charles Kleiber, *Pour l'Université*, Berne 1998, 17.
- 48 *Bilan*, 1. 6. 2001.
- 49 *Le Temps*, 2. 3. 1999. Sur le psychodrame qui accompagne l'arrivée d'Aebischer à l'EPFL et les prises de positions publiques de Kleiber en sa faveur: *24 heures*, 1. 3. 2000 et 10. 3. 2000.
- 50 *Tribune de Genève*, 11. 4. 1998.
- 51 «Loi fédérale sur l'aide aux universités et la coopération dans le domaine des Hautes écoles du 8. 10. 1999», *RO* (2000), 948–957, ici 948.
- 52 Perellon (voir note 3), 88.
- 53 «Le Conseil d'Etat renouvelle le Conseil académique de l'UniGe», *Communiqué de presse du conseil d'Etat genevois*, 30. 6. 1999.
- 54 Pelizzari (voir note 14), 80–85.
- 55 Alternative Solidaire (voir note 21), 68.
- 56 Sur ce projet triangulaire et le vote populaire du 10 juin 2001, voir: *Le Temps*, 30. 3. 2000; *24 heures*, 30. 3. 2000; *Le Temps*, 1. 7. 2000; *24 heures*, 22. 11. 2000; *L'Hebdo*, 7. 6. 2001.
- 57 *L'Hebdo*, 3. 5. 2007.
- 58 «Directives de la CUS pour le renouvellement coordonné de l'enseignement des HEU suisses dans le cadre du processus de Bologne (Directives de Bologne) du 4. 12. 2003», *RO* (2004), 3003–3005.
- 59 Economiesuisse, *Rapport d'activité 2004/05*, 47.

- 60 Peter Streckeisen, *Le sens des accords de Bologne: la politique de formation du capitalisme contemporain*, Bienne 2003.
- 61 Motion Zbinden, «Déclaration de Bologne. Mise en œuvre dans les hautes écoles suisses», *Curia Vista (parlement.ch)*, 20. 6. 2001.
- 62 «Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de la technologie pendant les années 2004 à 2007» [Message FRT 2002], *FF* (2003) I, 2067–2231., ici 2071.
- 63 *Ibid.*, 2110. Les chiffres dans le paragraphe suivant renvoient aux pages de ce texte.
- 64 Economiesuisse, *Rapport d'activité 2002/03*, 106.
- 65 *Ibid.*, 103.
- 66 Message FRT 2002 (voir note 62), 2071.
- 67 «Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2008 à 2011 du 24. 1. 2007» [Message FRT 2007], *FF* (2007) I, 1292.
- 68 Voir note 4.
- 69 «Entwicklung der Ausgaben von Bund, Kantonen und Gemeinden für die Funktionen Höhere Berufsbildung und Fachhochschulen», Mail Elisabeth Etter (AFF) aux auteurs, 19. 6. 2008.
- 70 «Arrêté du Conseil fédéral constatant le résultat de la votation populaire du 21. 5. 2006», *FF* (2006) I, 6391.
- 71 Message FRT 2007 (voir note 67), 1077. Les chiffres dans le paragraphe suivant renvoient aux pages de ce texte.
- 72 Hans Ulrich Jost, «La science, l'Etat et la politique», *traverse* 2 (2008), 127–132.
- 73 Yoan-Simon Amez-Droz et al., *Panorama des hautes écoles 2007: 5 thèmes stratégiques sous la loupe*, OFS 2008.
- 74 Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, economiesuisse, «Les HES décernent leurs premiers diplômes BA», *communiqué de presse*, Berne, 19. 5. 2008.
- 75 CRUS, *Rapport 2006/07 sur l'état d'avancement du renouvellement de l'enseignement des HEU suisses dans le cadre du processus de Bologne*, Berne 2007, 13 sq.
- 76 Philipp Dubach, *Baromètre de Bologne 2006. L'introduction des filières échelonnées dans les hautes écoles suisses: état au semestre d'hiver 2005/06*, OFS 2006, 6.
- 77 Jacques Babel, *Etudiants et diplômés des hautes écoles: scénarios 2005–2014*, OFS 2005, 16, 61.
- 78 200'000 étudiants dans les hautes écoles vers 2012, OFS 2. 6. 2008.
- 79 *WoZ*, 14. 11. 2002; *Le Courrier*, 26. 1. 2005; *L'Hebdo*, 3. 5. 2007; *La Liberté*, 20. 5. 2008.
- 80 *L'Hebdo*, 24. 5. 2007.
- 81 Laurence Boegli, Martin Teichgräber, *La situation sociale des étudiantes et des étudiants en 2005*, OFS 2006, 5; *Le Temps*, 18. 1. 2006; Laurence Boegli et al., *Conditions de vie et d'études dans les hautes écoles suisses en 2005*, OFS, 2007, 16.
- 82 Boegli et al. (voir note 81). La précédente étude datait de 1998. Notons que l'étude de 2007 intègre peu l'état des réformes de Bologne, alors que les HEU suisses procèdent à leur restructuration depuis trois ans au moment de l'enquête.
- 83 *Ibid.*, 27–32.
- 84 *Ibid.*, 77.
- 85 *L'Hebdo*, 3. 5. 2007.
- 86 Amez-Droz et al. (voir note 73), 44.
- 87 Ces chiffres ont été calculés à partir de: OFS, *Etudiants des hautes écoles universitaires 2007/08* (su-b-15.02.01-UH-80-07), tab. T7.
- 88 Amez-Droz et al. (voir note 73), 44.
- 89 *Ibid.*, 47.
- 90 Ce constat est identique au plan européen: Schultheis/Roca i Escoda/Cousin (voir note 3), 9.
- 91 Alberto Amaral, António Magalhães, «Epidemiology and the Bologna Saga», *Higher Education* 48/1 (2004), 79–100; *Le Temps*, 18. 6. 2008.
- 92 Amez-Droz et al. (voir note 73), 20–26.

- 93 Pour un examen du nomadisme étudiantin dans le cadre du programme Erasmus:
Felix Keller, «Les nomades universitaires: géométrisation du savoir et art de naviguer»,
in Schultheis/Roca i Escoda/Cousin (voir note 3), 56–61.
- 94 Boegli et al. (voir note 81), 49–59.
- 95 *Ibid.*, 53.
- 96 Sandrine Garcia, «La construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur»,
in Schultheis/Roca i Escoda/Cousin (voir note 3), 78.
- 97 Economiesuisse, *Politique de formation, de recherche et d'innovation 2008–2011*,
Zurich 2008, 10.
- 98 *L'Hebdo*, 24. 5. 2007.
- 99 Amez-Droz et al. (voir note 73), 17–18, d'où viennent les chiffres cités dans
ce paragraphe.
- 100 Economiesuisse juge toujours ce taux trop élevé. Economiesuisse (voir note 97), 10.
- 101 Andreas Steiner, «La réforme de Bologne et l'économie», *economiesuisse – dossier politique*
41/2 (1. 11. 2004), 3.
- 102 Amez-Droz et al. (voir note 73), 19.
- 103 Economiesuisse (voir note 64), 105 sq; economiesuisse, *rapport d'activité pour 2001/02*, 74.
- 104 Economiesuisse (voir note 97), 5.
- 105 Economiesuisse (voir note 59), 47.
- 106 Message FRT 2002 (voir note 62), 2182.
- 107 Rick Fantasia, «Délits d'initiés sur le marché universitaire américain: les mécanismes
de reproduction de l'élite», in Schultheis/Roca i Escoda/Cousin (voir note 3), 19 sq.